LEGENDE

LES ZONES URBAINES

- UA : zone urbaine mixte de Port Joinville
- UAa : secteur du front de port de Port Joinville
- UAb : secteur urbain particulier
- UB : zone urbaine mixte d'extension des centres urbains
- UC : zone urbaine en limite du tissu urbain aggloméré
- UCa : secteur particulier en limite du tissu urbain aggloméré
- UE : zone urbaine à vocation économique de La Marêche
- UEm : secteur à vocation économique (Neptune)
- UEp : secteur à vocation économique du port maritime
- UH : zone d'urbanisation diffuse
- UHa : secteur d'urbanisation diffuse avec des règles de densité plus faible
- UL : zone dédiée aux activités tourisitiques et de loisirs
- ULa : secteur dédié aux activités touristiques et de loisirs de Ker Babu
- ULb : secteur dédié aux activités touristiques et de loisirs du camping de Saint Etienne
- UM : zone urbaine dédiée aux activités liées à l'exploitation de la mer et des ressources maritimes
- UP : zones de protection patrimoniale et paysagère des villages traditionnels
- UPa : secteur de protection patrimoniale et paysagère du centre de Saint-Sauveur
- US : zone urbaine d'équipement public et/ou d'intérêt collectif

LES ZONES A URBANISER

- 1AUa : zone à urbaniser mixte à vocation principale d'habitat
- 1AUb : zone à urbaniser mixte à vocation principale d'habitat
- 1AUc : zone à urbaniser mixte à vocation principale d'habitat
- 1AUe : zone à urbaniser à vocation principale économique
- 2AU : zone à urbaniser long terme à vocation principale d'habitat
- 2AUe : zone à urbaniser long terme à vocation économique
- 2AUL : zone à urbaniser long terme à vocation de loisirs et plein air

LES ZONES AGRICOLES

- A : zone agricole à protéger en raison de son potentiel agronomique
- Ac : secteur agricole constructible
- Ae : secteur agricole dédié aux activités équestres
- Ah : secteur de hameau et de maisons isolées au sein des espaces agricoles
- Ar : secteur agricole remarquable

LES ZONES NATURELLES

- N : zone naturelle
- Nh : secteur de hameau et maisons isolées au sein des espaces naturels
- Nhc : secteur de taille et de capacité limitée en zone naturelle
- NL : secteur dédié aux activités de loisirs en lien avec le littoral
- Nm : secteur maritime (HORS ECHELLE)
- Nmr : secteur maritime remarquable (HORS ECHELLE)
- Nr : secteur naturel remarquable
- Nsa : secteur naturel dédié aux infrastructures d'intérêt public au sein des espaces naturels (aérodrome)
- Nsb : secteur naturel dédié aux infrastructures d'intérêt public au sein des espaces naturels (Grand Phare)
- Nsc : secteur naturel dédié aux infrastructures d'intérêt public au sein des espaces naturels (Sémaphore)
- Nsd : secteur naturel dédié aux infrastructures d'intérêt public au sein des espaces naturels (Pointe des Corbeaux)
- Nse : secteur naturel dédié aux infrastructures d'intérêt public au sein des espaces naturels (réservoir Marais Salé)
- Nsf : secteur naturel dédié aux infrastructures d'intérêt public au sein des espaces naturels (LEBIM)
- Nt : secteur dédié aux équipements et infrastructures publics (La Citadelle)

LES PRESCRIPTIONS PONCTUELS

- ☆ Bâtiment agricole autorisé au changement de destination au titre de l'article L.123-3-1 du code de l'urbanisme
- ● Elément de patrimoine à préserver au titre du L.123-1-5 7° du code de l'urbanisme
- ● Arbre remarquable à conserver au titre de l'article L.123-1-5 7° du code de l'urbanisme

LES PRESCRIPTIONS LINEAIRES

- Linéaire commercial à préserver au titre du L.123-1-5 7° du code de l'urbanisme

LES PRESCRIPTIONS SURFACIQUES

- Cônes de vue à protéger au titre du L.123-1-5 7° du code de l'urbanisme
- Périmètre OAP au titre de l'article L.123-1-5 7° du code de l'urbanisme
- Emplacement réservé au titre de l'article L.123-1-8 du code de l'urbanisme
- Emplacement réservé n°a - Logement social/mixité sociale
- Emplacement réservé au titre de l'article L.123-1-5 16° du code de l'urbanisme
- Espace Boisé Classé (EBC) à créer ou à conserver au titre du L.130-1 du code de l'urbanisme
- Espace Boisé Remarquable (EBR) à conserver au titre du L.123-1-5 7° du code de l'urbanisme
- Jardins patrimoniaux à préserver au titre du L.123-1-5 9° du code de l'urbanisme
- Périmètre à l'intérieur duquel s'appliquent des règles de hauteur différenciées - Indice 2
- Périmètre à l'intérieur duquel s'appliquent des règles de hauteur et de coefficient d'emprise au sol différenciées - Indice 1
- Bande des 100 mètres au titre du L.146-4 III° du code de l'urbanisme - Loi littoral
- Zones humides à préserver au titre de l'article L.123-1-5 7° du code de l'urbanisme

DÉPARTEMENT DE VENDÉE
commune de l'Île d'Yeu (85)

5.1 Plan Local d'Urbanisme

Plan de zonage à l'échelle de la commune

PLU approuvé par DCM	le 14/02/2014
Modification n°1 approuvée par DCM	le 25/10/2016
Modification n°2 approuvée par DCM	le 21/03/2017
Modification n°3 approuvée par DCM	le 18/12/2018
Modification simplifiée n°4 approuvée par DCM	le 16/12/2025
Modification simplifiée n°5 approuvée par DCM	le 12/10/2026

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal

Le Maire
Patrice BERNARD

MAIRIE DE L'ILE D'YEU
85 (Vendée)

Mairie de l'Île d'Yeu
11, quai de la Mairie 85350 L'Île d'Yeu
tél. 02 51 59 45 45 - fax : 02 51 58 79 60
mail: mairie@ile-yeu.fr - www.mairie.ile-yeu.fr

agence a4+a architecture & ateliers
17, rue Ramponeau 75020 Paris
tél 01 43 49 10 11 - fax : 09 71 70 48 23
mail: contact@a4plusa.com www.a4plusa.com

Liste des Emplacements Réservés

(Modification n°3 du 18 décembre 2018)

num.	Objet	Bénéfice	surface	num.	Objet	Bénéfice	surface
1	Aménagement Port des Vieilles	Mairie	1 276,9 m^2	34	Aménagement hydraulique paysagé	Mairie	3 478,2 m^2
2	Aménagement cheminement doux	Mairie	961 m^2	36	Réhabilitation de la zone humide	Mairie	11 932,0 m^2
3	Accès zone a urbaniser	Mairie	522 m^2	37	Aménagement sécurisation voirie	Mairie	907 m^2
4	Accès projet de contournement	Mairie	5 171,6 m^2	38	Accès zone à urbaniser	Mairie	407,9 m^2
5	Accès zone a urbaniser	Mairie	98,8 m^2	39	Aménagement sécurisation voirie	Mairie	112,7 m^2
6	Accès zone a urbaniser	Mairie	225 m^2				
7	Accès zone a urbaniser	Mairie	144,4 m^2	41	Aménagement et valorisation du patrimoine	Mairie	255,2 m^2
				42	Accès zone à urbaniser	Mairie	316,8 m^2
9	Aménagement et sécurisation voirie	Mairie	150,7 m^2	44	Aménagement et valorisation du patrimoine	Mairie	105,1 m^2
10	Accès zone a urbaniser	Mairie	145,2 m^2	45	Création parking	Mairie	745,4 m^2
11	Aménagement et sécurisation voirie	Mairie	1 219,7 m^2	46	Aménagement sécurisation voirie	Mairie	60,8 m^2
12	Aménagement paysagé coulée verte	Mairie	34 173,6 m^2	47	Aménagement cheminement doux	Mairie	137,1 m^2
13	Accès zone a urbaniser	Mairie	54,3 m^2	48	Aménagement sécurisation voirie	Mairie	731,5 m^2
14	Accès zone a urbaniser	Mairie	36,2 m^2	49	Aménagement et valorisation du patrimoine	Mairie	545,8 m^2
15	Extension camping	Mairie	1 099,8 m^2	51	Aménagement merlon paysagé	Mairie	10 782 m^2
16	Aménagement cheminement doux	Mairie	171,8 m^2	52	Accès zone à urbaniser	Mairie	485,7 m^2
17	Aménagement et valorisation du patrimoine	Mairie	1 223,4 m^2	53	Aménagement cheminement doux	Mairie	678,4 m^2
18	Aménagement et sécurisation voirie	Mairie	6,5 m^2	54	Aménagement cheminement doux	Mairie	65,1 m^2
19	Aménagement cheminement doux	Mairie	267,1 m^2				
				56	Aménagement et valorisation du patrimoine	Mairie	276,4 m^2
21	Extension cimetière port Joinville	Mairie	865 m^2	57	Accès zone à urbaniser	Mairie	668,3 m^2
22	Extension complexe sportif	Mairie	7 133,1 m^2	58	Aménagement et valorisation du patrimoine	Mairie	27,2 m^2
24	Aménagement accès à la coulée verte	Mairie	1 032,7 m^2	59	Extension complexe sportif	Mairie	1 737,5 m^2
25	Aménagement et sécurisation voirie	Mairie	3 225,8 m^2	60	Aménagement et valorisation du patrimoine	Mairie	66,2 m^2
26	Aménagement et sécurisation voirie	Mairie	191,1 m^2	61	Aménagement et valorisation du patrimoine	Mairie	1 298,3 m^2
27	Aménagement cheminement doux	Mairie	661,7 m^2	62	Aménagement sécurisation voirie	Mairie	2 299,9 m^2
28	Accès zone a urbaniser	Mairie	358,6 m^2	63	Aménagement et valorisation du patrimoine	Mairie	940,7 m^2
29	Accès zone a urbaniser	Mairie	120,6 m^2				
30	Aménagement et extension de la STEP	Mairie	13 917,2 m^2	65	Aménagement et valorisation du patrimoine	Mairie	193,4 m^2
31	Aménagement sécurisation voirie	Mairie	16,7 m^2	66	Aménagement sécurisation voirie et accès	Mairie	5 327,0 m^2
32	Aménagement sécurisation voirie	Mairie	250,1 m^2				
33	Aménagement cheminement doux	Mairie	338,9 m^2